

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2022
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joseph EHRHART et Céline MASTRONARDI

Procuration : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
 Céline MASTRONARDI à Jean-Michel CROMER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Élodie HESTIN, comme secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 1^{er} mars 2022,
- Entendu la lecture du compte administratif 2021 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	652 164,52 €	808 949,68 €
INVESTISSEMENT	171 211,37 €	249 208,65 €
Excédent investissement 2020 reporté (001)		53 821,84 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	652 164,52 €
Recettes	808 949,68 €
Résultat comptable de l'exercice	156 785,16 €

Section d'investissement :

Dépenses	171 211,37 €
Recettes	303 030,49 €
Résultat de financement	131 819,12 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2021 tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2020,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif 2021 de la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAÎTRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX DE VOIRIE BAS-VILLAGE

- Vu la délibération du 27 août 2020 par laquelle le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de voirie pour le Bas-Village/rue du Moulin,
- Vu la délibération du 9 décembre 2021 présentant le compte rendu des Commissions Réunies du 22 novembre 2021 concernant les travaux de voirie,
- Vu les projets de contrat de maîtrise d'œuvre du bureau d'études LMS INGENIERIE, sis 67390 BOESENBIESEN et les missions complémentaires proposées,
- Entendu les explications de M. le Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIE la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie Bas-Village/rue du Moulin au bureau d'études LMS INGENIERIE, sis 67390 BOESENBIESEN, pour un taux de rémunération de 4,00 % du marché HT,
- DÉCIDE de retenir le bureau d'études LMS INGENIERIE, pour les missions complémentaires proposées :
 - relevé topographique 1 900,00 € HT
 - permis d'aménager de 3500,00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir, proposé par le bureau d'études LMS INGENIERIE, avec les missions complémentaires,
- AUTORISE le Maire à déposer le permis d'aménager pour les travaux à effectuer,
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention au Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de solidarité communal pour ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CIMETIÈRE

- Vu les devis reçus,
- Considérant que l'entreprise ANDRES SARL ne propose que le terrassement et pose, sans les branchements, pour un montant HT plus élevé,
- Entendu M. Norbert RIESTER, 1^{er} Adjoint, qui représente le projet et les devis et propose de retenir l'offre de EST-ARRO pour les travaux à effectuer,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux au cimetière,
- DÉCIDE de retenir l'offre de EST-ARRO, sise 67120 DUPPIGHEIM, d'un montant HT de 3 511,29 €,

- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

NUMÉROTATION DES HABITATIONS

- Vu le courriel reçu de Mme Edwige WALTER demandant l'attribution d'un numéro de voirie pour leur terrain acquis sise 9 Haut-Village à STOTZHEIM, suite à une division parcellaire et le projet de construction d'une maison d'habitation, (section n°2 parcelle n°B/12)
- Vu le courrier reçu de M. Hubert WALTHER et Mme Catherine SCHULTZ demandant l'attribution d'un numéro de voirie pour leur propriété sise 36 route Romaine à STOTZHEIM, suite à la réhabilitation d'une grange en logement, (section n°1 parcelle n°123/34)
- Vu le courrier reçu de M. Xavier FETZER l'attribution d'un numéro de voirie pour leur terrain sise Quartier Central à STOTZHEIM, suite à une division parcellaire, (section n°4 parcelle n°163/42),
- Vu le courriel reçu de M. WODLING, représentant SAS AURIA, pour l'attribution de numéros de voirie pour la construction de deux collectifs prévus sis 7 Haut-Village, (section n°2 parcelles n°9, 10 et 11)
- Vu la situation des terrains et propriétés et la numérotation alentour,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer la numérotation suivante :
 - M. et Mme WALTER : parcelle cadastrée section 2 n°B/12 : 7 Haut-Village
 - AURIA SAS : parcelle cadastrée section 2 n°9, 10 et 11, 2 collectifs : 7 A et 7 B Haut-Village
 - M. Xavier FETZER, parcelle cadastrée section 4 n°163/42 : 24 D Quartier Central
 - M. et Mme Hubert WALTHER, parcelle cadastrée section 1 n°123/34 : 36 A route Romaine,
- DIT que la nouvelle numérotation prendra effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Vu la délibération du 10 février 2022 par laquelle le Conseil municipal décide de reporter le vote de la mise en œuvre du télétravail,
- Vu le projet modifié présenté selon les remarques et demandes émises par les membres du Conseil municipal,
- Considérant que ce projet doit être au préalable être soumis pour avis au Comité Technique Paritaire avant de pouvoir être voté par le Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le projet modifié présenté,
- CHARGE le Maire de le soumettre au Comité Technique Paritaire,
- PREND ACTE que le projet sera soumis à l'ordre du jour du Conseil municipal pour vote après avis du CTP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

- M. le Maire fait le compte rendu de l'entrevue avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant la propriété sise 35 Haut-Village à Stotzheim. Un permis de démolir devra être redéposé avec un projet d'auvent sur une largeur de 4 à 5 mètres avec le mur le long de la route.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que quelques tuiles de l'église et une lanterne du mât d'éclairage, entrée EST, sont tombés lors de la tempête. Les tuiles ont été remplacées. Pour le lampadaire, le mât a été heurté par un véhicule. Une déclaration a été faite à l'assurance.
- M. le Maire informe les membres du Conseil des trous de taupes à côté de l'église et au terrain de foot. Suite à la demande du Président de l'Étoile Sportive de Stotzheim, M. le Maire a missionné une entreprise pour s'en occuper. L'intervention interviendra sur un mois avec un passage minimum 1 fois par semaine. Les agents techniques interviendront pour l'enlèvement de la terre. Aucun match ne pourra avoir lieu en mars. M. le Maire a fait une attestation dans ce sens au Président de l'ESS.
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il est toujours en attente de l'analyse de sol avant de recontacter l'Étoile Sportive suite à leur demande. Il informe le Conseil que la Commune est intervenue et a pris en charge la réparation de l'éclairage du terrain qui a coûté environ 1500 euros.
- La Commission Finances s'est réunie le mardi 1^{er} mars concernant le Compte Administratif 2021, la préparation du Budget Primitif 2022 et l'étude des subventions à solliciter sur les projets d'investissement.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que Mme NUNINGER, ATSEM contractuelle, a informé la Mairie de son départ suite à la mutation de son époux en Savoie.
- M. le Maire informe les membres que la vente de bois aura probablement lieu vers la fin du mois de mars à la salle des fêtes. Une grande partie est déjà coupée mais l'autorisation d'abattage d'arbres le long de la CD5 délivrée par le Conseil départemental est en attente.
- M. le Maire informe les membres que le compte rendu du dernier conseil municipal n'est pas encore disponible et sera à valider au prochain conseil.
- M. le Maire présente aux membres le courrier envoyé à M. METZ Marc suite à sa demande. La Commune est en attente de savoir s'il existe une servitude de passage à la sortie de la propriété.
- M. le Maire présente un premier devis concernant la propriété sis 35 Haut-Village. Le déblaiement et la démolition ont été chiffrés à 28 900€ TTC. D'autres devis seront sollicités.
- M. le Maire présente aux membres l'invitation pour la réunion du syndicat des forêts des 26 communes le 17 mars à 18h à Epfing. MM. Raphaël EDEL et Joseph EHRHART doivent confirmer leur participation.
- Après deux ans sans Oschterputz, le SMICTOM organise avec la Communauté Européenne d'Alsace l'opération Alsace propre, qui aura lieu tout au long du mois. Il est proposé d'y participer le vendredi 1^{er} avril 2022 à 17h30. Une communication sera faite dans le Stotz Info, dans les tableaux d'affichage et sur Facebook pour inviter la population à y participer.
- M. Norbert RIESTER, 1^{er} Adjoint, sollicite les membres pour le planning des élections présidentielles. Il propose des créneaux horaires de 2h30. Les membres donnent leur accord et organisent le planning des élections.
- Mme Anne DIETRICH, 2^{ème} Adjointe, fait part aux membres de la demande reçue concernant la fête du vélo qui aura lieu le 22 mai prochain. Une boucle est prévue avec un passage à Stotzheim. La sécurisation des cyclistes sera organisée par la Comcom. La question est de savoir si on veut prévoir un parcours ou une étape/buvette. Les membres demandent des renseignements sur les besoins et les choses en place dans les autres villages. Le projet sera présenté aux présidents d'associations lors de la réunion de mise en place du calendrier des fêtes 2022 pour savoir s'ils sont intéressés et ont des propositions d'activités.
- M. le Maire informe les membres que les travaux d'abattage d'arbres qui risquaient de tomber au Waeldele ont été réalisés.

- Mme Caroline BAUMERT, membre du Conseil, demande si une réunion pourrait être organisée avec les présidents des associations locales afin de prévoir le calendrier des fêtes 2022.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, demande que les panneaux du village puissent rapidement être refaits et remis en place. En effet, l'un a été volé, l'autre est usé. Un devis sera sollicité pour la réalisation des deux panneaux en rajoutant également le nom alsacien de la Commune.
- M. Norbert RIESTER, 1^{er} Adjoint, demande de voir également pour la remise en état des vieilles bornes Michelin. Un article est paru à ce sujet dans les DNA. M. le Maire se chargera de contacter la personne qui effectue ces restaurations.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande qu'un point soit ajouté dans le prochain bulletin municipal concernant les travaux en cours, le planning des travaux à venir.
- Mme Élodie HESTIN, membre du Conseil, fait part de la demande de l'Association des P'tits Loups de Stotz qui sollicite l'autorisation d'utiliser la cour des écoles pour une chasse aux œufs comme pour la cavalcade de carnaval.

La séance est levée à 21 h 45

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 21 mars 2022
Extrait certifié conforme,
Le Maire***